

# Oser voir plus loin

par Valérie Poiré

Vous étiez plus de 300 représentants des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.) à avoir répondu à l'invitation les 30 et 31 janvier derniers lors de notre Colloque annuel sur le thème «Une richesse à développer et à partager». Deux journées bien remplies durant lesquelles nous avons pu partager et échanger tous ensemble sur un projet innovateur et porteur d'avenir : le contrat social.



Si la mondialisation des marchés a provoqué de nombreuses transformations au sein des entreprises québécoises, elle a aussi modifié les règles de jeu de la négociation collective. Trop souvent, la crainte de perdre son emploi, de voir baisser son salaire ou diminuer ses avantages sociaux est devenue une préoccupation à laquelle peu de salariés peuvent prétendre échapper.

Pour **François Vaudreuil**, Président de la C.S.D., «il est devenu impératif de moderniser l'action syndicale car nous ne pouvons plus faire face à la mondialisation de l'économie et à ses impacts sur la négociation collective avec une culture syndicale correspondant à la société industrielle».

C'est pour contrebalancer la nouvelle culture patronale que la C.S.D. propose d'établir, en complément à la convention collective, un contrat social entre le syndicat et l'employeur. Ce contrat social consiste à implanter, dans un contexte de partenariat, un nouveau mode d'organisation du travail qui impliquera directement les salariés dans la recherche de nouvelles solutions pour accroître la productivité et améliorer la qualité. Le contrat social propose donc qu'on confie aux salariés un rôle plus important dans l'élaboration de nouvelles stratégies

de croissance de l'entreprise.

En contrepartie, le contrat social implique que l'employeur se départisse d'une partie de son pouvoir de gestion en matière d'organisation du travail au profit des salariés et qu'il s'engage à accorder plus d'importance à la satisfaction des salariés en redistribuant la richesse et en protégeant les emplois.

«Si le contrat social est négocié en dehors de la convention collective, précise M. Vaudreuil, il est évident que son impact rejaillira sur elle : il faudra modifier et même ajouter de nouvelles clauses à la convention. Combiné à celle-ci, le contrat social constitue un outil additionnel qui nous permettra de négocier de meilleures conditions de travail et de vie pour nos membres.»



La forme que prendra le contrat social sera flexible car il est essentiel qu'il puisse s'adapter aux spécificités propres aux différents secteurs d'activité. Il faut tenir compte de ces différences afin de négocier un





contrat social qui réponde aux véritables besoins des salariés. «Le contrat social n'est pas une théorie que l'on plaque sur la réalité, il s'agit plutôt de partir de l'expérience vécue par les salariés dans leur milieu de travail et d'élaborer un contrat social à leur image», confirme M. Vaudreuil.

L'enthousiasme manifesté par les participants aux ateliers du Colloque a confirmé la décision des membres du Congrès de juin 97 qui ont alors adopté le principe du contrat social. «La prochaine étape pour concrétiser le contrat social, c'est la mise sur pied de programmes de formation

destinés aux dirigeants syndicaux et aux membres afin de bien préparer tous ceux qui joueront un rôle clé dans la transformation de leur entreprise», affirme M. Vaudreuil.

Le Colloque aura permis, une fois de plus, de promouvoir la démocratisation de l'entreprise et l'humanisation du travail par la création de solutions innovatrices qui font partie du vaste programme concerté de réorganisation du travail mis de l'avant par la C.S.D. depuis un an. «En ce sens, le Colloque est un exercice démocratique de premier plan où de nouvelles idées voient le jour, où des pro-

jets innovateurs s'articulent mais surtout, où ceux qui osent voir plus loin s'enrichissent collectivement», conclut M. Vaudreuil. ✨